

# Greta pointe le réchauffement, les imbéciles regardent son doigt

## OPINION

Au moment de l'apparition de nouvelles simulations scientifiques qui montrent que le réchauffement climatique est sans doute encore plus grave qu'initialement prévu, les commentaires se déchainent sur Greta Thunberg, le symbole de la lutte anti-réchauffement. Cette jeune Suédoise de 16 ans est désormais chaque jour la cible d'une quantité invraisemblable de reproches et d'insultes visant à la discréditer, elle et son discours, que l'on peut regrouper en quatre catégories: 1) elle est une enfant et ne connaît pas suffisamment de quoi elle parle, 2) elle est pessimiste (apocalyptique), 3) fanatique (émotive, antidémocratique, démagogique) et, last but not least, 4) elle souffre de problèmes psychiques (et ne devrait donc pas s'engager politiquement).

Sans même parler de la dernière critique, d'une bassesse remarquable, il nous paraît évident que les trois premières catégories de reproches sont également déplacées. En effet, sans une part de passion et de mobilisation des foules, tous les changements sociaux qui nous paraissent désormais des évidences, comme l'égalité entre femmes et hommes, ou les droits civiques des populations noires aux Etats-Unis, n'auraient tout simplement jamais été amorcés. Les spécialistes des sciences sociales connaissent bien l'immo-

bilisme et l'inertie des sociétés humaines, la lenteur et l'ampleur des changements nécessaires — l'égalité entre femmes et hommes est, par exemple, encore loin d'être réalisée. Par conséquent, prôner des solutions radicales et agir parfois de manière spectaculaire est la seule chance de faire bouger les choses, ne serait-ce que de quelques centimètres.

Greta Thunberg n'est pas, comme Donald Trump, à la tête d'un pays doté d'un arsenal nucléaire, et les interrogations sur la santé psychique ou les emportements de ce dernier sont infiniment plus préoccupantes que celles à propos d'une actrice sociale sans autre pouvoir que celui des mots et des gestes symboliques. Par ses paroles, parfois dures à entendre, et ses actions courageuses, elle ne fait que tenter démocratiquement de faire évoluer, un peu moins lentement, les mentalités.

Les critiques, parfois réellement fanatiques, émotives et démagogiques, de ses détractrices et détracteurs peuvent s'expliquer de plusieurs manières. D'abord, l'anxiété — justifiée — provoquée par les projections alarmistes des scientifiques et la résistance envers l'ampleur des changements à accomplir peuvent trouver un exutoire dans la désignation d'un bouc émissaire fortement médiatisé. Ensuite, pour une bonne partie de l'échiquier politique et de la population, c'est sans doute une période

difficile: une très grande majorité de scientifiques donne entièrement raison aux écologistes qui avertissent depuis des décennies — depuis au moins le club de Rome de 1968 — des dangers du mode de vie moderne pour la planète. Admettre ses erreurs demande une grande humilité et sans doute beaucoup plus de courage que de déverser son fiel sur Greta Thunberg.

Quand les scientifiques présentent plusieurs scénarios possibles d'évolution de la vie humaine sur Terre, et que dans ceux-ci il y a un risque (aussi faible soit-il) d'extinction, il nous semble de la plus haute rationalité de réclamer avec passion des mesures fortes, dans l'espoir qu'une partie d'entre elles, même affaiblies, soient appliquées assez tôt et puissent assurer la survie de l'espèce humaine sur la Terre. Merci Greta de le faire pour nous toutes et tous! ■



PASCAL GYGAX & PASCAL WAGNER-EGGER  
EQUIPE DE PSYCHOLINGUISTIQUE  
ET PSYCHOLOGIE SOCIALE  
APPLIQUÉE DE L'UNIVERSITÉ  
DE FRIBOURG

## SUR LES BLOGS

### Bizarrie électorale

«En examinant mon matériel de vote d'électrice vaudoise, je constate une bizarrerie. Sept des douze candidat.e.s de la liste numéro 4 font mention de leur état civil et du nombre de leurs éventuels enfants — et ceci le plus souvent en première position sur la ligne qui leur est octroyée pour se présenter, comme si là était l'essentiel de leur identité», écrit sur son blog l'écrivaine Silvia Ricci Lempen. A lire sur le site du «Temps» à l'adresse <https://blogs.letemps.ch>

# Louis Joinet, ou le pouvoir de changer les choses

## OPINION

Le haut magistrat français Louis Joinet s'est éteint le 22 septembre à l'âge de 85 ans. Une cérémonie en son hommage a eu lieu, à Paris, la semaine dernière: l'occasion de dédier ces lignes à un «épris de justice» progressiste, féru d'accordéon et passionné de cirque et d'arts de rue, à la trajectoire à la fois riche, originale et profondément humaniste.

Fidèle ami de Stéphane Hessel, Joinet a d'abord été éducateur de rue et instituteur avant de vivre la guerre d'Algérie, puis de se consacrer à ses études de droit dès son retour à Paris. Il cofondera le Syndicat de la magistrature à l'aube de mai 1968 — un «coup de pied dans la fourmière», pour reprendre ses mots — et participera à l'élaboration de la loi informatique et libertés avant de devenir le premier directeur de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés). Louis Joinet sera également conseiller à Matis-

## Les «principes Joinet» systématisent les diverses composantes de la lutte contre l'impunité des auteurs des violations graves des droits humains

gnon et à l'Élysée, premier avocat général à la Cour de cassation et membre de la Cour de justice de la République. Cet «allergique aux décorations» est en outre internationalement connu pour avoir été expert indépendant à l'ONU durant près de trente années, durant lesquelles il s'est notamment intéressé aux dictatures militaires en Amérique latine et à leurs conséquences, au cœur de l'essor de la justice transitionnelle. Cela explique son engagement pour, entre autres, l'adoption de la Convention internationale contre les disparitions forcées de 2006, ou encore l'élaboration des fameux «principes Joinet» de 1997.

Actualisés par l'universitaire américaine Diane Orentlicher en 2005, ces principes dont il est le père systématisent les diverses composantes de la lutte contre l'impunité des auteurs des violations graves des droits

humains. Celle-ci suppose le respect et la garantie du droit à la vérité, du droit à la justice, du droit à la réparation et du droit à la non-répétition: autant d'enjeux auxquels les seuls procès pénaux, fussent-ils nationaux ou internationaux, ne peuvent répondre pleinement. Ce sont d'ailleurs les imperfections, les limites, voire, dans certains cas, les apories de la justice pénale (internationale qui favorise le foisonnement parallèle d'autres mécanismes de justice, dépassant la justice rétributive.

Louis Joinet l'avait compris avant l'heure, dans son combat contre une impunité en partie causée par le manque d'indépendance des juges. En témoigne par exemple aujourd'hui la crise que traverse la Cour pénale internationale (la CPI, seule juridiction du genre à être permanente), fragilisée par le regain de critiques auxquelles elle doit faire face depuis sa décision relative à la situation en Afghanistan. Le 12 avril dernier, celle-ci rejetait

en effet à l'unanimité la demande de la procureure Fatou Bensouda d'ouvrir une enquête pour de potentiels crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis sur le territoire afghan, au motif qu'une telle enquête ne servirait pas les «intérêts de la justice». Cette décision, objet d'un appel qui sera examiné à compter de début décembre, faisait suite aux mesures américaines «anti-CPI» visant à éviter que la cour ne lance des enquêtes impliquant des citoyens des Etats-Unis ou de pays alliés. Dépendante du soutien des Etats et de la communauté internationale, la Cour pénale internationale, dont le bilan est mitigé et la crédibilité entachée, œuvre dans des configurations ardues. Elle ne peut, en tout état de cause, remédier seule aux ravages causés par la criminalité de masse le plus souvent orchestrée par des autorités étatiques:

la lutte contre l'impunité implique plus que le jugement des responsables.

C'est aussi ce qu'a compris la Suisse en présentant, conjointement avec l'Argentine et le Maroc, une résolution instituant un rapporteur spécial pour la promotion de la vérité, de la justice, des réparations et des garanties de non-répétition, adoptée par le Conseil des droits de l'homme en septembre 2011, sur le fondement des «principes Joinet». Engagée à l'échelle internationale dans la lutte contre l'impunité, le traitement du passé et le développement de la justice transitionnelle, la Confédération a par ailleurs été à l'origine d'une nouvelle réflexion, lancée à l'ONU en 2017, sur le défi majeur de la coopération en matière de prévention des crimes internationaux. Autant de façons de continuer à faire vivre le travail de l'infatigable défenseur des droits humains que fut Louis Joinet. Récemment encore impliqué dans le processus de paix au Pays basque, il se sera toujours démarqué par sa foi en la force de la résistance. Et par sa conviction que les juristes, plus que d'autres, ont le pouvoir — donc la responsabilité — de faire changer les choses. ■

\* Voir ses Mémoires, «Mes raisons d'Etat. Mémoires d'un épris de justice», publiés en 2013 aux Editions La Découverte.



SÉVANE GARIBIAN  
PROFESSEURE DE DROIT  
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

# La campagne électorale et l'Union européenne

## INCIDENCES

La question européenne n'a pas joué de rôle majeur au cours de la campagne électorale qui s'achève. Ce n'est pas surprenant. Les partis s'entendent tacitement pour éviter le sujet, comme c'est généralement le cas lors des élections fédérales. La règle d'or est qu'il ne faut pas faire le jeu de l'UDC, seule formation à avoir une position bien arrêtée sur les relations Suisse-UE. Et cette année, deux facteurs plaident pour laisser le sujet de côté: d'une part, les autres grands partis sont divisés. Le PS, le PDC et les Verts s'opposent à l'accord institutionnel négocié par le Conseil fédéral, le PLR le soutient modérément, les Verts libéraux sont plus engagés. Quant aux organisations de la vie économique, les centrales syndicales et l'USAM sont très fermes dans leur rejet de principe. Economiesuisse reste favorable à l'accord et l'Union patronale est plutôt en faveur, moyennant les clarifications demandées. D'autre part, le Conseil fédéral n'est pas au clair sur la manière d'envisager les pourparlers sur les clarifications demandées.

Une récente publication du Centre de compétences européennes Dusan Sidjanski, *Suisse-Union européenne: les débats autour de l'accord institutionnel, éclaire l'évolution des partis politiques*: les politologues Blaise Fontanellaz et François Saint-Ouen constatent que les arguments culturels et identitaires (liés à la souveraineté) ont progressé pratiquement dans tous les groupes, au détriment des critères socio-économiques qui sont généralement en recul et qui constituaient jusqu'ici le socle des positions adoptées par les partis politiques, à l'exception de l'UDC.

Les auteurs en tirent la conclusion que la mosaïque des opinions éclatées rend plus difficile la tâche du Conseil fédéral, qui a préféré suspendre la discussion avec Bruxelles. Le fait est que les points du traité qui nécessitent une clarification n'ont pas encore été abordés avec la Commission européenne. Les consultations internes ne sont pas tout à fait terminées: les partenaires sociaux et les cantons qui devaient se mettre d'accord sur les mesures d'accompagnement n'y sont pas parvenus dans le délai imparti, soit jusqu'à fin août. Dans ces conditions, le Conseil fédéral a choisi de temporiser, contrairement à ce qu'il avait laissé croire à l'Union européenne. A ses yeux, ne rien faire offre un triple avantage:

Cela permet d'évacuer le thème Suisse-UE à la fois de la présente campagne électorale et de celle qu'il faudra livrer contre l'initiative UDC et donc de gagner du temps jusqu'au printemps 2020, le temps que la Commission von der Leyen s'installe.

Toutefois, le sujet des relations Suisse-UE a tout de même été abordé dans les émissions électorales de la TSR et des télévisions régionales. En général, les candidats ont répondu de manière très routinière. Cependant le conseiller aux Etats Christian Levrat, président du PS, a prétendu que les trois partis qui soutiennent traditionnellement la politique européenne du Conseil fédéral (PLR, PS et PDC) s'efforçaient maintenant de surmonter leurs divergences en vue de la reprise des contacts avec l'UE, pour la phase de clarification des points litigieux l'année prochaine. A Bruxelles, on ne peut que se résigner face à cette volonté de procrastination assumée (qui laisse tout de même un arrière-goût amer) mais on fait valoir que si la Suisse touchait à l'architecture de l'accord, l'UE reprendrait de son côté plusieurs des concessions qu'elle a faites. Du côté suisse, certains envisagent de changer l'équipe de négociateurs, en partant du fait que la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter serait plus crédible pour diriger la campagne devant le peuple, le moment venu, que le titulaire actuel des Affaires étrangères, considéré par Christian Levrat comme un obstacle à l'accord! Tout cela est musique d'avenir, mais Berne semble attendre beaucoup de ses futurs contacts avec la nouvelle Commission alors que l'Allemagne exercera la présidence tournante de l'UE au second semestre 2020. ■

FRANÇOIS NORDMANN

